

PROGRAMME DE BOURSES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES TNO

FORMULAIRE DE DEMANDE 2026-2027

Le Programme de bourses du système de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest s'adresse aux étudiants ténéos qui désirent poursuivre leurs études dans un domaine prioritaire lié à la santé ou aux services sociaux. Pour être admissible au Programme de bourses, le candidat doit :

- être accepté (ou avoir déposé un dossier de candidature) dans un programme d'études postsecondaires approuvé, directement lié à des professions à forte demande;
- résider physiquement aux TNO pendant au moins 12 mois consécutifs ou suivre des études postsecondaires à temps plein et avoir résidé physiquement aux TNO pendant au moins 12 mois consécutifs immédiatement avant ses études;
- être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou une personne protégée au Canada;
- ne pas recevoir de financement direct ou de parrainage financier pour son programme d'études de la part d'un employeur;
- accepter de conclure une entente de service post-formation au sein du système de santé et des services sociaux des TNO;
- ne pas avoir d'obligations contractuelles susceptibles de l'empêcher de s'acquitter de son engagement en matière de service post-formation.

Les étudiants qui souhaitent proposer leur candidature pour obtenir du financement pour l'année scolaire 2026-2027 sont invités à soumettre une trousse de demande complète à l'adresse NWTHSS_Bursary@gov.nt.ca au plus tard le 30 juin 2026. Les demandes reçues au-delà de cette date seront étudiées après le versement initial des bourses, s'il reste des fonds disponibles pour l'exercice financier en cours.

Renseignements sur le demandeur

Prénom :	Second prénom :
Nom de famille :	Nom de famille précédent :
Pronom :	N° d'assurance sociale :
Lieu de naissance :	Date de naissance :





Renseignements sur les études

Veillez préciser le programme admissible que vous suivrez durant cette année d'études. Votre établissement d'enseignement doit être un établissement postsecondaire agréé directement lié aux professions à forte demande répertoriées dans la liste des professions à forte demande. Une preuve d'acceptation est requise avant l'octroi d'une bourse.

Établissement universitaire:	Programme d'étude:	Volet du programme:
Année d'enseignement : 2026-2027	Date de début du programme :	Date prévue d'obtention du diplôme :

Charge de cours Les candidats seront considérés comme des étudiants à temps plein s'ils suivent au moins 60 % des cours d'un cursus complet. On considère que les demandeurs présentant une incapacité permanente sont des étudiants à temps plein s'ils suivent au moins 40 % des cours d'un programme d'études complet.

Je suis inscrit(e) à ce pourcentage de la charge de cours :

Une confirmation officielle est requise de la part de votre établissement d'enseignement. Le formulaire d'inscription de l'étudiant peut être utilisé à cette fin.

Catégorie d'étudiant

Les demandes seront classées par ordre de priorité en fonction de plusieurs facteurs, notamment le statut prioritaire au titre du Programme de promotion sociale du GTNO. En fonction de ce programme, je m'identifie comme :

- Résident autochtone des Territoires du Nord-Ouest** Personnes autochtones qui sont des membres reconnus et des descendants d'une Première nation, des Métis ou des Inuits originaires des Territoires du Nord-Ouest, selon leurs frontières actuelles.
- Résidents du Nord ayant fréquenté l'école aux TNO** Les personnes non autochtones du Nord qui ont fréquenté l'école (élémentaire et secondaire) aux Territoires du Nord-Ouest.
- Personne handicapée résidant aux TNO** Personnes vivant aux Territoires du Nord-Ouest qui sont désavantagées en raison d'une incapacité physique, émotionnelle ou mentale ou d'un trouble de l'apprentissage reconnu par un médecin qui les empêche de profiter d'occasions d'emploi, de formations ou de cours de perfectionnement professionnel. Une personne non atteinte d'une telle incapacité ne rencontrerait pas ces problèmes.
- Résident des TNO** Personnes qui résident physiquement aux TNO depuis au moins 12 mois continus ou qui suivent des études postsecondaires à temps plein et ont résidé physiquement aux TNO durant au moins 12 mois continus immédiatement avant leurs études.

La confirmation du statut est requise au moyen des formulaires appropriés détaillés dans la liste de contrôle de la demande.





Adresses

Adresse permanente aux TNO :		
Collectivité :	Territoires du Nord-Ouest	Code postal :
Adresse postale actuelle :		
Collectivité :	Territoire ou province :	Code postal :
Numéro de téléphone ou de cellulaire :	Courriel :	

Personne à contacter en cas d'urgence

Prénom :	Nom de famille :
Numéro de téléphone ou de cellulaire :	Courriel :
Lien avec le ou la candidat(e) :	





Consentement à la divulgation de renseignements personnels

Avec votre consentement, le Programme de bourses du système de santé et des services sociaux partagera au besoin certains renseignements personnels avec des employeurs potentiels du système de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest, y compris les ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), au sujet des possibilités d'emploi ou de l'aide financière. Les responsables du Programme pourront également transmettre vos renseignements personnels aux ministères du GTNO, aux organisations autochtones et aux établissements d'enseignement, afin de vérifier votre admissibilité à divers avantages.

Je consens à ce que les renseignements personnels suivants soient transmis aux employeurs ténois faisant partie du système de santé et des services sociaux, y compris aux ministères du GTNO, pour leur permettre de me contacter par rapport à des possibilités d'emploi ou d'aide financière :

- Prénom et nom de famille
- Adresse courriel
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Programme d'étude
- Nom de l'établissement
- Année d'étude

Les employeurs, y compris les ministères du GTNO, qui recevront des renseignements personnels, seront tenus d'utiliser l'information leur étant fournie dans le seul but d'identifier les étudiants susceptibles d'obtenir un emploi ou de bénéficier d'une aide financière, et de communiquer avec eux. Les employeurs devront traiter ces renseignements personnels de manière confidentielle, et n'auront pas l'autorisation de les transmettre à des tiers.

Je consens également à ce que certains de mes renseignements personnels, tels que définis dans l'article 2 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), soient transmis aux entités suivantes :

- a. le ministère des Finances (Ressources humaines) du GTNO, en vue de vérifier mon admissibilité à un emploi;
- b. les organisations autochtones, afin de vérifier que je suis prioritaire en vertu du Programme de promotion sociale;
- c. les établissements d'enseignement, afin de vérifier que je suis bien inscrit(e) à un programme d'études.

Je comprends que le refus de donner mon consentement n'entraînera aucune décision défavorable concernant les droits, les avantages ou les services qui me sont actuellement fournis par le Programme de bourses du système de santé et des services sociaux. Je pourrais toutefois ne pas être pris(e) en considération pour des perspectives d'emploi ou d'aide financière particulière. Mon consentement est valable pendant toute la durée couverte par la présente demande.

Signature du demandeur :

Nom du demandeur
(en caractères d'imprimerie) :

Date :

Déclaration et consentement

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Ils seront utilisés pour déterminer mon admissibilité initiale et continue au Programme et à des fins d'administration générale et d'application de ce Programme. Les dispositions de la LAIPVP relatives à la confidentialité protègent mes renseignements personnels. La définition des renseignements personnels figure à l'article 2 de la LAIPVP. Tous les demandeurs ont le droit d'examiner leurs dossiers, de demander qu'on y apporte des corrections ainsi que de demander au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'examiner. Pour toute question concernant la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec le gestionnaire du recrutement de professionnels du ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest par courrier, à l'adresse C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, ou par téléphone au 1-867-767-9105.



Partie A – Requérant

1. Je déclare ce qui suit :

- a. J'ai lu et je comprends les critères et les modalités du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux des TNO et je souhaite présenter une demande de bourse.
- b. Les renseignements que je fournis dans la présente demande de bourse, dans toute autre demande, dans les formulaires ou dans les documents applicables sont véridiques et complets, et je comprends qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification.
- c. Si mes renseignements personnels changent, j'en informerai immédiatement le personnel du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux par écrit.
- d. Je ne reçois aucune forme de financement direct ou de parrainage financier pour mon programme d'études de la part d'un employeur.
- e. Je n'ai aucune autre entente de service post-formation ou obligation contractuelle susceptible de m'empêcher de satisfaire à l'exigence d'une entente de service post-formation du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux des TNO.

2. Je consens à qui suit :

- a. Respecter les modalités des documents relatifs aux bourses que j'ai signés.
- b. Utiliser toutes les prestations de la bourse qui m'a été attribuée pour payer mes études.
- c. Retourner toutes les prestations de la bourse auxquelles je n'ai pas droit.
- d. Informer l'équipe du Programme, par écrit, de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel pendant que je reçois la bourse du système de santé et des services sociaux et, par la suite, pendant que j'exécute mon entente de service post-formation auprès du système de santé et des services sociaux des TNO.
- e. Fournir l'information ou les documents nécessaires à la vérification de mon admissibilité initiale et continue aux prestations de la bourse dans les 20 jours suivant la demande.
- f. Ne pas avoir conclu d'autres ententes de service post-formation ou accepté d'autres obligations contractuelles susceptibles de m'empêcher de satisfaire à l'exigence de conclusion d'une entente de service post-formation du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux des TNO.

3. Je comprends ce qui suit :

- a. Si je fais une déclaration fautive ou trompeuse, je peux être tenu(e) de rembourser sans délai toutes les prestations de la bourse reçue ou me voir refuser des prestations futures de la bourse. Je pourrais également être poursuivi(e) en justice.
- b. Si j'ai une dette impayée envers le GTNO, la bourse du système de santé et des services sociaux des TNO peut m'être refusée ou cette dette peut être déduite, en tout ou en partie, de mes prestations de bourse.
- c. Si je ne suis pas en mesure de satisfaire aux exigences du GTNO en matière de solvabilité, telles qu'elles sont définies à l'article 3101 du Manuel sur l'administration financière, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les prestations de la bourse pourraient m'être refusées.
- d. Mes renseignements personnels, à l'exception des renseignements recueillis auprès de l'Agence du revenu du Canada, peuvent être communiqués à des tiers conformément à l'article 48 de la LAIPVP aux fins suivantes : vérification de mon admissibilité à recevoir une prestation ou un service du GTNO, recouvrement d'une dette envers le GTNO, exécution d'une ordonnance alimentaire.
- e. Le personnel du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux peut communiquer avec d'autres organismes pour vérifier les renseignements que j'ai fournis dans le cadre de la détermination de mon admissibilité initiale et continue aux prestations de la bourse et pour détecter des fraudes. Ces organismes peuvent comprendre, entre autres : les ministères du GTNO, les administrations du système de santé et des services sociaux, les gouvernements fédéral, provinciaux ou autochtones, y compris les programmes de l'immatriculation et des permis de conduire, Emploi et Développement social Canada, incluant les relevés d'emploi et l'assurance-emploi, l'Agence du revenu du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, les organismes autochtones, les organismes de gestion du logement et les institutions financières.



- f. Il m'incombe d'obtenir et de fournir les renseignements et les documents nécessaires au Programme de bourses, comme précisé dans la trousse de demande, afin de demeurer admissible à cette bourse du système de santé et des services sociaux. Je comprends que la bourse ne sera pas versée si je ne fournis pas les renseignements demandés.
- g. Il m'incombe de chercher un emploi, de postuler à un emploi et d'en obtenir un dans un domaine prioritaire des professions paramédicales, de la profession de sage-femme, des soins infirmiers, du travail social ou de la médecine au sein du système de santé et des services sociaux des TNO. Avec le soutien du Programme, je m'efforcerai d'obtenir un emploi dans le système de santé et des services sociaux des TNO dans les six mois suivant la fin de ma dernière année d'études, de résidence ou de stage. La réception de cette bourse ne me garantit pas un emploi dans le système de santé et des services sociaux des TNO à la fin de mon programme.
- h. Le remboursement de la bourse est exigé six mois après que j'ai abandonné mon programme, que je n'ai pas terminé avec succès mon programme d'études ou que je ne suis pas retourné(e) aux TNO pour remplir mes obligations relevant de l'entente de service post-formation dans le domaine dans lequel j'étudie. Je comprends que si je n'exécute qu'une partie de l'entente de service post-formation dans le système de santé et des services sociaux des TNO, le remboursement de la bourse au GTNO sera calculé au prorata.
- i. Je ne peux pas demander et je n'ai pas le droit de recevoir une bourse d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays qui m'oblige à conclure une entente de service post-formation pendant la période où je reçois la bourse du système de santé et des services sociaux du GTNO.

4. Je consens à :

- a. la divulgation de renseignements personnels au personnel du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux par les organismes énumérés au point 3.e. ci-dessus afin de vérifier tout renseignement personnel fourni pour déterminer mon admissibilité initiale et continue à une telle bourse. Je comprends que si je consens à la communication de mes renseignements personnels à des tiers, ce consentement est valable jusqu'à ce que j'avise par écrit le spécialiste du Programme que je retire mon consentement.
- b. la communication de renseignements personnels relatifs à ma demande et au versement de la bourse au titre du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux des TNO dans le but de faciliter mon placement dans un emploi et la conclusion de mon entente de service post-formation à la fin de ma formation.

5. Je suis disposé(e) à conclure une entente de service post-formation dans le système de santé et de services sociaux des TNO à la fin de mes études et déclare que je suis et resterai libre de toute autre entente de service post-formation ou obligation contractuelle avec toute autre administration au Canada ou à l'étranger.

Signature du demandeur :

Nom du demandeur (en caractères d'imprimerie) :

Date :

Les renseignements recueillis dans ce formulaire serviront à appuyer votre demande dans le cadre du Programme de bourses du système de santé et des services sociaux. Les données recueillies sont protégées par les dispositions sur la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée des TNO. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec le gestionnaire du recrutement de professionnels au 867-767-9105, poste 40183.

Pour que leur candidature soit prise en compte pour l'année d'étude 2026-2027, les étudiants intéressés doivent soumettre une trousse de demande complète au plus tard le 30 juin 2026.

Les demandes reçues au-delà de la date limite seront étudiées après le versement initial des bourses, s'il reste des fonds disponibles pour l'exercice 2026-2027.

Veillez transmettre votre trousse de demande à l'adresse
NWTHSS_Bursary@gov.nt.ca.





Liste de contrôle de la demande

<p>Formulaire d'inscription de l'étudiant</p>		<p>Une preuve officielle d'acceptation à un programme d'études et une confirmation de la charge de cours doivent être fournies avant que la demande de financement ne soit acceptée.</p> <p>Si vous n'avez pas encore de preuve d'inscription, joignez une preuve d'acceptation à votre demande, puis fournissez la preuve d'inscription dès que vous l'aurez.</p>
<p>Lettre d'intérêt</p>		<p>Votre lettre d'intérêt sera évaluée en fonction de sa présentation, de son format, de sa grammaire, de sa lisibilité et, surtout, de sa pertinence et de son impact.</p> <p>Elle doit préciser les raisons de votre intérêt pour la profession prioritaire de la santé et des services sociaux. Vous devez également décrire la formation que vous allez suivre, vos objectifs d'apprentissage et de carrière à moyen et à long terme, et la manière dont cette formation contribuera à répondre aux besoins du système de santé et des services sociaux des TNO.</p>
<p>Curriculum vitae</p>		<p>Le format, la grammaire, la lisibilité, la pertinence et l'impact de votre CV seront évalués. Celui-ci permettra de confirmer que votre expérience, votre formation et vos centres d'intérêt sont en adéquation avec le Programme.</p>
<p>Deux lettres de recommandation</p>		<p>Deux lettres de recommandation sont requises de la part de personnes connaissant votre parcours scolaire ou votre participation à un service communautaire. Si vous possédez une expérience dans une profession de la santé ou des services sociaux, l'une des lettres doit émaner d'un superviseur compétent.</p> <p>Les lettres de recommandation seront évaluées en fonction de leur impact et de leur pertinence.</p>
<p>Preuve de résidence aux TNO ou Attestation officielle de résidence</p>		<p>Pour être admissible, la candidate ou le candidat doit résider physiquement aux TNO depuis au moins 12 mois consécutifs ou suivre des études postsecondaires à temps plein et avoir résidé physiquement aux TNO durant au moins 12 mois consécutifs immédiatement avant leurs études.</p> <p>En outre, si vous souhaitez bénéficier d'une attention prioritaire en tant que personne non autochtone originaire des TNO (conformément au programme de promotion sociale du GTNO), vous devrez fournir une preuve de ce statut qui démontre que vous êtes né(e) aux TNO ou que vous y avez vécu plus de la moitié de votre vie.</p> <p>Les preuves de résidence aux TNO sont par exemple des copies de contrats de location ou des documents relatifs à l'hypothèque, des factures de services publics ou des relevés de notes de l'école secondaire qui couvrent la période requise.</p> <p>Il est également possible de fournir une attestation officielle de résidence dûment remplie comme preuve de résidence aux TNO.</p>
<p>Preuve de résidence au Canada</p>		<p>Pour être admissibles, les candidats doivent être résidents du Canada. Ils peuvent notamment fournir une copie de leur certificat de naissance ou de leur passeport canadien ou encore de leur certificat de citoyenneté canadienne.</p>
<p>Vérification du statut d'Autochtone (le cas échéant)</p>		<p>Si vous souhaitez bénéficier d'une attention prioritaire en tant qu'Autochtone originaire des TNO (conformément à la Politique d'emploi des Autochtones du GTNO), veuillez fournir le formulaire de vérification du statut d'Autochtone ou tout autre document officiel, le cas échéant.</p>
<p>Formulaire d'évaluation de l'incapacité (le cas échéant)</p>		<p>Si vous souhaitez bénéficier d'une attention prioritaire en tant que résident(e) handicapé(e) (conformément au programme de promotion sociale du GTNO), veuillez fournir le formulaire d'évaluation de l'incapacité ou tout autre document officiel émanant d'un professionnel de la santé.</p>

